

5 DECEMBRE 2023



Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire



1. Validation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2023 – **VOTE**
2. Présentation du Document stratégique de façade Nord-Atlantique Manche Ouest
3. Nouveau SAGE :
 - Point d'avancement sur l'instruction du SAGE
4. Rapport d'activités de la CLE 2022 – **VOTE**
5. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 30 mars 2023

⇒ Il est proposé à la CLE de valider le compte-rendu
de la réunion du 30 mars 2023

2. Présentation du Document stratégique de façade Nord-Atlantique Manche Ouest



**SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Présentation du document stratégique de façade

Séance du 5 décembre 2023



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- 1/ Contexte et gouvernance**
- 2/ Constituants du document stratégique de façade**
- 3/ Focus sur le plan d'action**
- 4/ La « mer en débat »**

Pourquoi planifier l'espace en mer et sur le littoral ?

Des usages croissants et des attentes sociétales fortes

Un nouvel élan vers la mer et les littoraux



Des enjeux relatifs au développement durable et à la préservation de biens communs (eau, biodiversité)

Les **démarches de planification de l'espace maritime** visent à :

- assurer des retours écologiques, économiques et sociales **pour les usagers de la mer**
- se doter d'outils de gestion des usages pour **réduire les pressions sur le milieu marin**

Traduites en **directives européennes environnementale et économique**, déclinées à travers **une approche intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques**

Cadrage européen de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)

2008

Directive 2008/56/CE

Objectif : prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser ou maintenir un **bon état écologique (BEE) du milieu marin au plus tard en 2020.**

=> en appliquant une **approche écosystémique**

11 descripteurs
du BEE

Cycles de
6 ans

Intégration des
politiques

Coopération
régionale

↳ *Précision des critères et normes méthodologiques dans la décision de 2017/848/UE*

Pourquoi planifier l'espace en mer et sur le littoral ?

Atteindre le bon état écologique des eaux marines et approfondir la protection du milieu marin

Un objectif de bon état écologique du milieu marin : évaluation régulière à travers la connaissance, définition d'objectifs environnementaux et d'actions permettant de réduire les pressions

Un réseau des aires marines protégées (AMP) à déployer et renforcer

Le lien Terre-Mer : schémas directeurs de gestion et d'aménagement des eaux (SDAGE)

Pourquoi planifier l'espace en mer et sur le littoral ?

Offrir une visibilité à long terme aux activités maritimes

La pêche, une activité essentielle au cœur de cette planification : visibilité pluriannuelle, renouvellement de génération, décarbonation des navires, développement des filières aval

L'aquaculture, un développement intégré en renforçant le lien terre-mer : qualité des eaux littorales, diversification (algocultures)

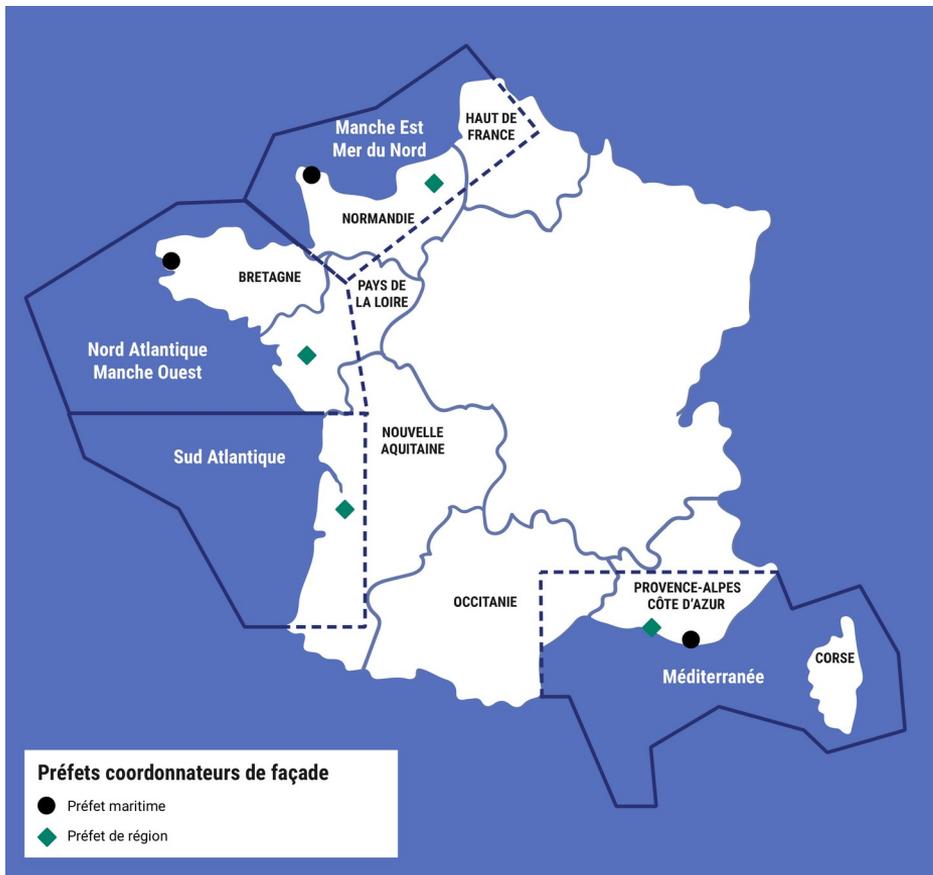
Des ports et des territoires structurés, engagés dans la transition énergétique : adapter les ports et infrastructures à la décarbonation du transport maritime, au développement de l'éolien en mer

La circulation maritime (transport et plaisance) : un impératif de sécurité et de décarbonation

Le déploiement de l'éolien en mer

Cadre territorial

Les documents stratégiques de façade



- Un processus déconcentré sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade
- Chaque **document** a pour objectif d'améliorer la coexistence des activités actuelles ou à venir, de prévenir les conflits d'usages, tout en assurant leur compatibilité avec la protection du milieu marin

Articulation Sdage Loire-Bretagne avec documents stratégiques de façade

- 2 sous-régions marines entières
 - Mers celtiques
 - Golfe de Gascogne nord
- 2 sous-régions marines partielles

Une gouvernance dédiée à la DCE

- ↪ Comité de bassin (parlement de l'eau)
 - ↪ Commission littorale
 - ↪ Conseil d'administration de l'agence de l'eau



Le comité de bassin et l'agence de l'eau mettent en œuvre le Sdage pour préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques

Une gouvernance dédiée à la DCSMM

- ↪ Conseil Maritime de façade (CMF)
 - ↪ Commission Permanente du CMF



Le Conseil Maritime de façade est l'instance de concertation à chaque étape de l'élaboration du DSF

Des membres communs aux deux instances

Cohérence entre DSF et Sdage

Sdage et DSF partagent le même objectif : le bon état du milieu marin

- Un périmètre géographique commun : recouvrement géographique sur les eaux côtières et les eaux territoriales
- Obligation de compatibilité réciproque du SDAGE et des objectifs environnementaux au titre de la DCSMM du DSF (**opposabilité** des DSF encadrée par l'art. L.219-4 du code de l'environnement)
- Une mise en cohérence assurée techniquement et politiquement lors de l'élaboration des documents (calendriers similaires)
- Un travail à poursuivre au cours des prochains cycles



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

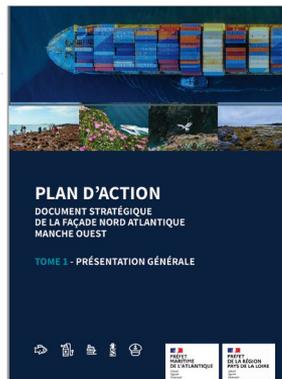
1/ Contexte et gouvernance

2/ Constituants du document stratégique de façade

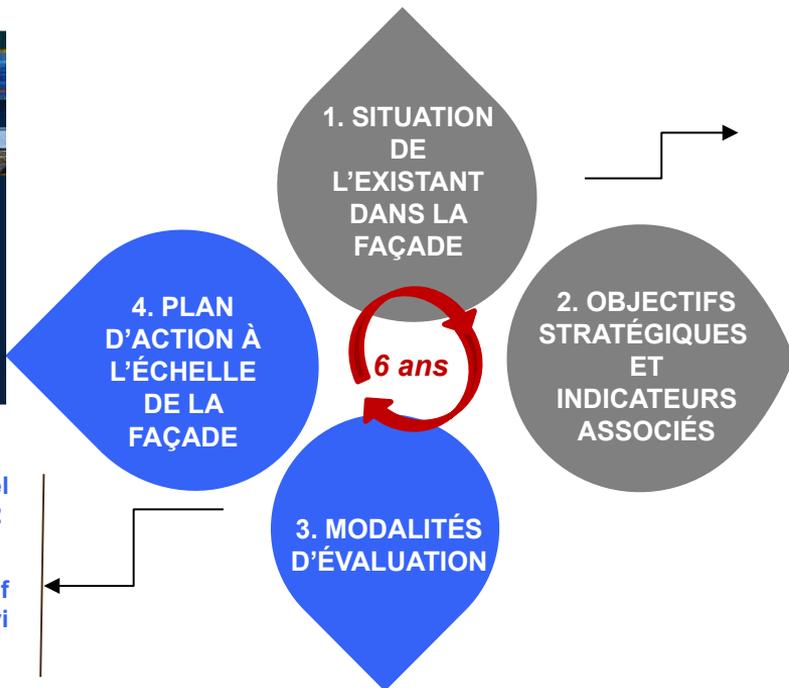
3/ Focus sur le plan d'action

4/ La « mer en débat »

Le Document Stratégique de Façade : constituants

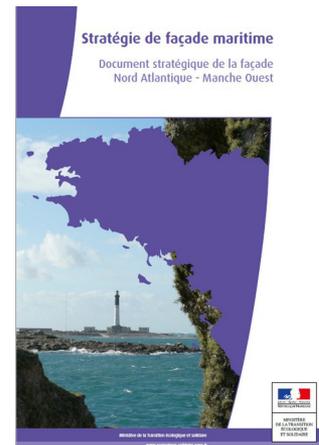


Volet opérationnel
adopté en 2022
Parties 3 et 4 :
fiches actions, dispositif
de suivi



Volet stratégique adopté en 2019

Parties 1 et 2
objectifs socio-économiques et environnementaux, vision, cartes des vocations



**A mettre à jour
en 2025**



Le Document Stratégique de Façade : constituants

- **Stratégie de façade maritime adoptée le 24 septembre 2019**
 - État des lieux
 - Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux

Vision pour la façade à 2030

30 Objectifs stratégiques

- 15 objectifs environnementaux qui visent à atteindre le bon état écologique. Ils se conjuguent en 55 objectifs particuliers.
- 15 objectifs sociaux et économiques qui portent une croissance bleue durable. Ils se conjuguent en 41 objectifs particuliers.





**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

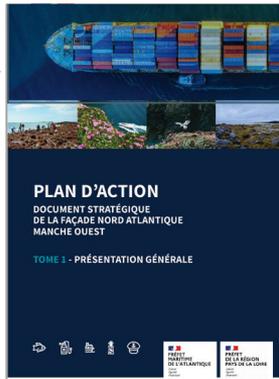
1/ Contexte et gouvernance

2/ Constituants du document stratégique de façade

3/ Focus sur le plan d'action

4/ La « mer en débat »

Focus : plan d'action



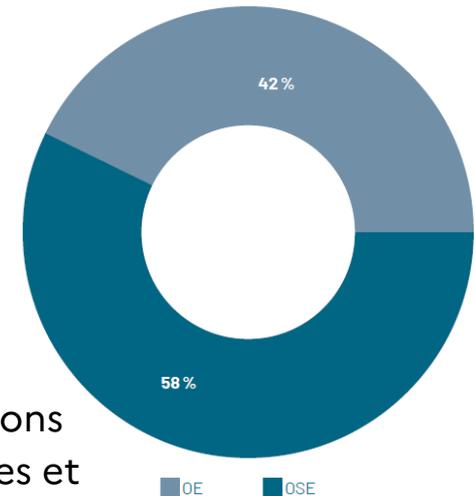
- **Un plan d'action déconcentré et intégré**
- **Un plan d'action concerté**
Se nourrissant des travaux de l'État, des Régions, Départements, des EPCI et de l'ensemble des filières
- **Un livrable ambitieux, réaliste et opérationnel**



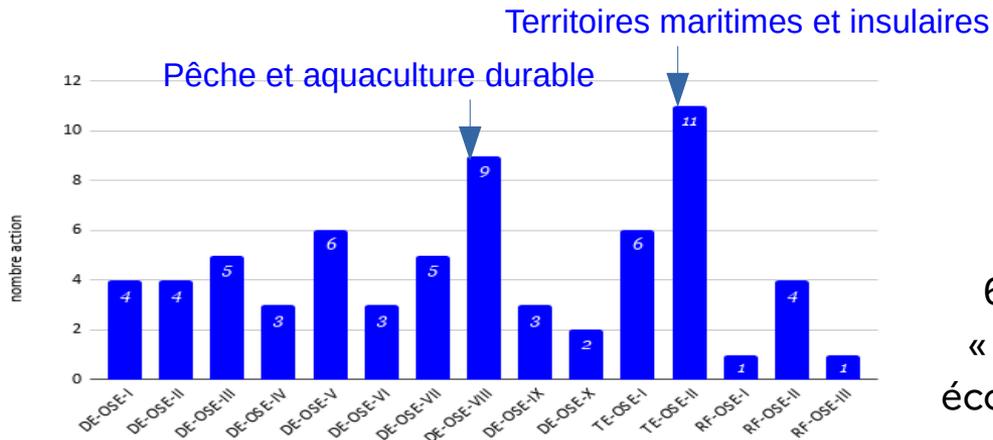
Focus : plan d'action

114 actions nouvelles pour répondre aux 30 objectifs stratégiques

47 actions
« environnementales »



67 actions
« sociales et
économiques »

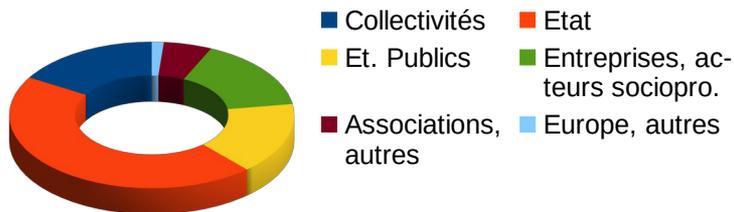


Focus : plan d'action



- A mettre en œuvre dans le cadre d'un partenariat État / collectivités /autres

Un pilotage partagé entre acteurs



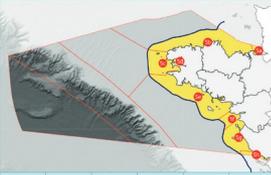
- Un certains nombre d'actions impulsées par le plan de relance
- Un effort à poursuivre dans la durée : calendrier de mise en œuvre 2022 à 2027

Une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins

Sdage	Descripteurs	DSF (OE et PdA)
<p>Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable (Chapitre 7)</p>	<p>D07 - Conditions Hydrographiques</p>	<p>Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant (D07-OE04) Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation (D07-OE04-AN1)</p>

D07-OE04-AN1

DÉFINIR LES MODALITÉS D'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES BESOINS D'APPORTS EN EAU DOUCE DES MILIEUX MARINS DANS LA RÉGLEMENTATION

Façade concernée	MEMN	X	NAMO		X	SA	X	MED				
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socioéconomique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X			
Items de la vision NAMO	La protection des espèces et de leurs habitats 											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

CONTEXTE ET OBJET DE L'ACTION, EN LIEN AVEC LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA SUFFISANCE, LIEN AVEC LA VISION

Le débit d'eau douce est un paramètre hydromorphologique en soutien à la biologie défini dans l'annexe V de la Directive Cadre sur l'Eau et est essentiel pour le bon fonctionnement des écosystèmes littoraux, il doit également être analysé de manière à préserver les usages humains sensibles à sa variation. Seulement, les connaissances actuelles ne permettent pas de définir un volume d'eau suffisant pour l'atteinte du bon état écologique du milieu marin, dans le respect des exigences de certains usages humains sensibles à la salinité, et les préconisations de gestion correspondantes.

DESCRIPTION DES SOUS-ACTIONS	
SOUS-ACTION 1	
Libellé	Définir la salinité aux périodes clefs sur des secteurs à enjeu identifié* permettant d'atteindre le bon état des écosystèmes littoraux et marins, et préserver les usages humains (tels que la conchyliculture) sensibles à la salinité
Descriptif synthétique	L'objectif de cette sous-action est de pouvoir établir les besoins en salinité des écosystèmes et ainsi d'établir le lien entre la salinité et le bon état écologique, ainsi qu'entre la salinité et les activités/usages dépendant de ce paramètre. Elle comportera a minima l'identification des secteurs à enjeux pour chacune des façades et l'élaboration du cadrage méthodologique. *les secteurs à enjeux seront définis par les façades. Ils pourront ainsi être différents selon les enjeux prioritaires de la façade.
SOUS-ACTION 2	
Libellé	Réaliser une étude prospective sur une longue période sur les débits des fleuves et évaluer les évolutions prévisibles de salinité dans les estuaires. La sous action s'attachera aussi à mieux définir l'emprise spatiale des panaches estuariens
Descriptif synthétique	L'objectif est d'étudier le comportement des fleuves, en tenant compte de la climatologie et de la gestion coordonnée des ouvrages, sur une longue période (de 40 voire 50 ans) si cette chronique de mesures existe déjà. Pour les fleuves disposant de suivis de débits plus récents, l'étude peut être engagée avec les données disponibles à date, et faire l'objet par la suite d'une démarche d'enrichissement et de mise à jour continue. Ceci traduira l'apport net en eau douce par les fleuves. Pour cela la salinité sera utilisée comme proxy: utilisation des variations temporelles et spatiales de la salinité. Cette étude permettra de faire le lien état (salinité) – pression (gestion coordonnée des ouvrages et climat) et d'étudier les évolutions prévisibles de la salinité au cours du temps.



Une économie bleue durable à promouvoir

Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables

Projet PECHPROPRE (mesure du PAMM 1er cycle)





La recherche et l'innovation au cœur du rayonnement de la façade

Nav&Co

Pour une navigation pleine de découvertes
la carte Shom s'enrichit

Des balises interactives avec des photos pour faciliter leur identification.
Des notifications en temps réel sur la réglementation environnementale

Des photos et infos pour présenter les richesses naturelles marines

Un carnet de navigation pour enregistrer mes parcours

Application gratuite disponible pour la zone de navigation de Mont-Saint-Michel au Croisic

Téléchargeable dès le mois de juin sur le store Android

SHOM, OFB, m4m, etc.

➤ Développer des outils facilitant la pratique du nautisme durable

➤ Améliorer la collecte et l'accès à la donnée pour mieux la valoriser

➤ Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces, à destination de la navigation de plaisance



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1/ Contexte et gouvernance

2/ Document stratégique de façade : ses constituants

3/ Focus sur son plan d'action

4/ La « mer en débat »

Un moment fort autour des enjeux maritimes avec le grand public, les usagers et les experts de la mer

Un seul « grand débat » sur chacune des façades maritimes qui questionnera le développement de la protection forte en mer et les zones de développement pour l'éolien en mer et leur raccordement

- **Mutualisation des débats publics DSF / éolien** fondée sur l'article 56 de la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).
- Saisine de la **Commission nationale du débat public** le 05 avril 2023
- Décision de **4 débats publics organisés par 4 Commissions particulières du débat public** avec cohérence nationale

Une mise à jour de deux niveaux de planification maritime

Deux processus de mise à jour en cours :

- **Planification nationale :**
stratégie nationale mer et littorale 2 (adoption fin 2023)
- **Planification territoriale :**
mise à jour des documents stratégiques de façade (adoption mi-2025)



Quatre priorités pour l'avenir :

- **Neutralité carbone**, via les EMR et la décarbonation de activités maritimes
- **Protection et restauration environnementale**
- **Équité** par l'accompagnement des filières et la formation
- **Économie**, innovation et atouts des territoires

<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



< LA CNDP 25 ANS



POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC ?

DE QUOI DÉBAT-ON ?

QUELS ENJEUX ?

COMMENT PARTICIPER AU DÉBAT ?

LA VIE DU DÉBAT

littoral

France

Plan ou programme national

La Commission nationale du débat public (CNDP) organise un débat public d'ampleur sur la planification maritime : sur l'avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer. Ce débat national sera décliné sur le territoire des façades maritimes de la France métropolitaine.

Le débat se tiendra du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 pour permettre à toute personne de prendre part à l'élaboration de choix qui seront faits en 2024 sur l'avenir de la mer et de l'éolien en mer.

Suivez-nous



CNDP 25 ANS



LA MER EN DÉBAT

POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC ?

DE QUOI DÉBAT-ON ?

QUELS ENJEUX ?

COMMENT PARTICIPER AU DÉBAT ?

LA VIE DU DÉBAT

Les dossiers des maîtres d'ouvrage sont en ligne !

Découvrez les détails du programme de planification de l'espace maritime et de planification de l'éolien en mer dans chacune des façades maritimes de la France métropolitaine.

LIRE LA SUITE



Les modalités de « La mer en Débat »



Les modalités de « La mer en Débat »

Les actualités



La mer en débat : environnement, éolien en mer, activités maritimes et littoral

France
Plan ou programme national

La Commission nationale du débat public (CN

Le débat en ligne pour toutes et tous

Les parcours de la mer

La mer en 3D

Les cartes en débat

Les cahiers d'acteurs



LES 6 ESCALES

St Nazaire : du 27 novembre au 7 décembre
La filière économique de l'éolien en mer

Brest : du 13 au 21 décembre
★ Environnement marin : état écologique de la mer, protections actuelles et futures

La Roche-Sur-Yon : du 15 au 19 janvier
Paysage marin et patrimoine : que représente la mer pour nous ?

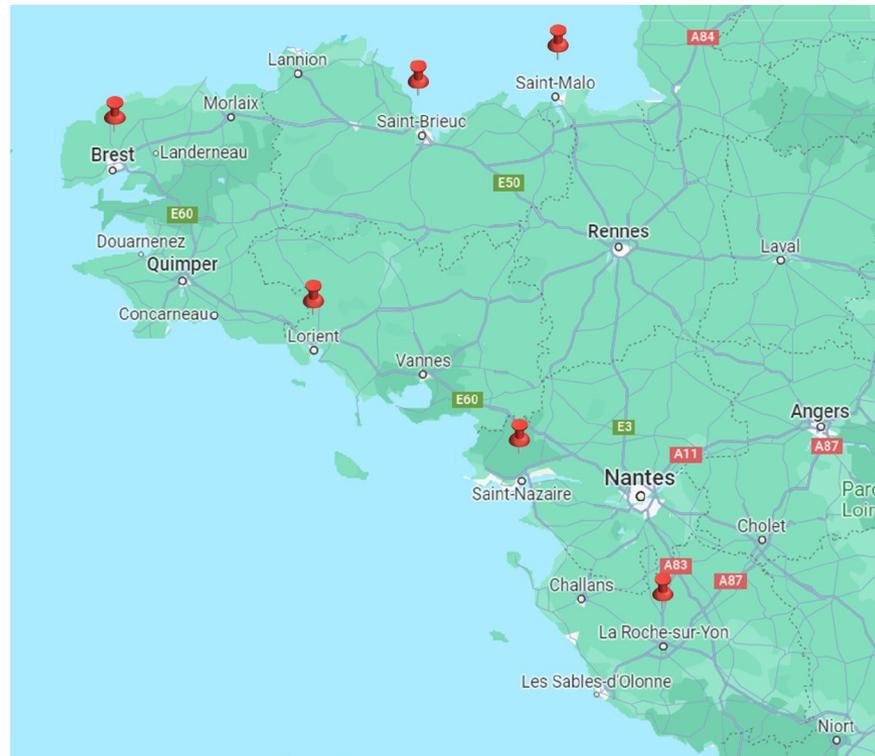
St Malo : du 27 janvier au 1^{er} février 2024
Parcs éoliens, atterrissage et raccordement : contraintes et critères de choix

★ **St Brieuc : du 12 au 16 février**
Terre, mer et littoral : interdépendances et partage de gouvernance

Lorient : du 18 au 22 mars
Enjeux et défis pour la pêche et les autres activités en mer

Parcours de la mer Bretagne - Pays de la Loire

L'agenda des événements est en ligne :
<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/agenda>



3. Nouveau SAGE

Point d'avancement sur l'instruction du SAGE

RAPPEL



- **Validation du SAGE : 13 décembre 2022.** Résultats des votes : 38 votes « pour » / 1 vote « abstention » / 7 votes « contre »

Avec une ambition : protéger les zones humides

✓ **Zones humides de source de cours d'eau**

Evitement strict

✓ **Zones humides inondables**

Compensation x4 pour un projet d'intérêt général majeur au sens du SAGE

Compensation x10 pour tout projet

✓ **Autres zones humides :**

Compensation x2 pour autre projet



Gain net de fonctionnalités

Masse d'eau concernée ou en cas d'impossibilité justifiée, sur la masse d'eau à proximité, sur le territoire du SAGE

Suivi des mesures compensatoires sur 10 ans et entretien

OU

Avancement et demandes du Préfet

- **Réception d'un courrier du Préfet** faisant état de courriers de certains acteurs économiques qui voient la règle 2 et le dispositif de protection des zones humides impacter potentiellement leurs projets (remise en cause notamment du ratio compensatoire de 1000% sur les zones humides inondables) : **14 mars 2023**
- **Réponse du Président de la CLE par courrier** précisant les intérêts des zones humides et indiquant la justification vis-à-vis des enjeux du territoire et nationaux + longue concertation et assouplissement par rapport à 2020 amenant à cette rédaction : **30 mars 2023**
-  **Dépôt du SAGE en Préfecture : 11 mai 2023**
-  **Première rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture** sur le dispositif de protection des zones humides : **25 mai 2023**

Avancement et demandes du Préfet

- **Réception du courrier du Préfet** à la suite de ce rendez-vous demandant une analyse des impacts du dispositif de protection des zones humides sur les projets d'aménagement + demande d'établir une liste de projets qui pourraient faire exception : **11 juillet 2023**

Courrier du Préfet mettant en avant le caractère complexe de la mise en œuvre des dispositions du SAGE, avec remise en question de la faisabilité de projets dès lors qu'une zone humide de source de cours d'eau est impactée : déviation de Machecoul, 2x3 voies RN165, etc.

→ Propositions et demande du Préfet :

Les **projets « coups partis »** pour lesquels des travaux ont commencé et se trouvent impactés dans la poursuite des chantiers par le nouveau texte de SAGE

Les **projets planifiés** dont la réalisation n'a pas démarré mais qui peuvent se retrouver dans l'impossibilité de démarrer – alors même que la ERC a été réalisée, que la DUP a été prise et que des mesures de compensations ont été définies, voire sécurisées par l'acquisition de foncier



Demande : Identifier les projets concernés par ces deux cas + recherche d'un traitement approprié dans le cadre des futures dispositions afin de permettre leur réalisation, en garantissant un niveau de protection suffisant par rapport aux enjeux associés aux zones humides de sources de cours d'eau : **possibilité d'aboutir à une liste restreinte d'exceptions de projets en garantissant pour les zones humides de source de cours d'eau concernées par ces projets un niveau de protection du même ordre que pour les zones humides inondables à travers le PAGD et le règlement.**



Demande : Rédaction d'une note simple faisant état de l'analyse des effets et des impacts de la nouvelle rédaction du SAGE par la CLE, et plus spécifiquement du dispositif de protection des zones humides, sur les opérations d'aménagement du territoire.

Avancement et demandes du Préfet



- Rédaction de la note sur les impacts durant l'été

- Réunion du bureau de la CLE : 31 août 2023

Organisation de la CLE : audition du Département 44 et de l'Etat-DREAL + proposition d'une liste restreinte de projets avec impact sur les ZH de source de cours d'eau, seulement en cas d'impossibilité justifiée et avec nécessité de maintenir la continuité hydraulique (dispositions M2-2, M2-4 et règle 2)

→ Projets potentiellement concernés : aménagement à 2x3 voies de la RN165 + déviation de Machecoul-Saint-Même

- Transmission de la note sur les impacts au Préfet : 18 septembre 2023

Avancement et demandes du Préfet

- Rencontre Président de CLE / Secrétaire général de la préfecture : 22 septembre 2023

→ Retours sur la note + risque important de contentieux avec la rédaction actuelle du SAGE

- Débats sur la protection stricte des ZH de source de cours d'eau, et la protection des ZH inondables
- Demandes du Préfet : préciser les superficies de ZH inondables / définir une méthodologie de détermination des ZH de sources de cours d'eau par la mise en place d'un groupe de travail SYLOA-Etat
- Discussions autour de la note et de l'éventualité d'une étude d'impact du SAGE sur les opérations d'aménagement du territoire

- Courrier du Président de la CLE au préfet pour diffusion de la note actualisée : 30 octobre 2023

- Courrier du Président de la CLE pour information à la CLE : 2 novembre 2023

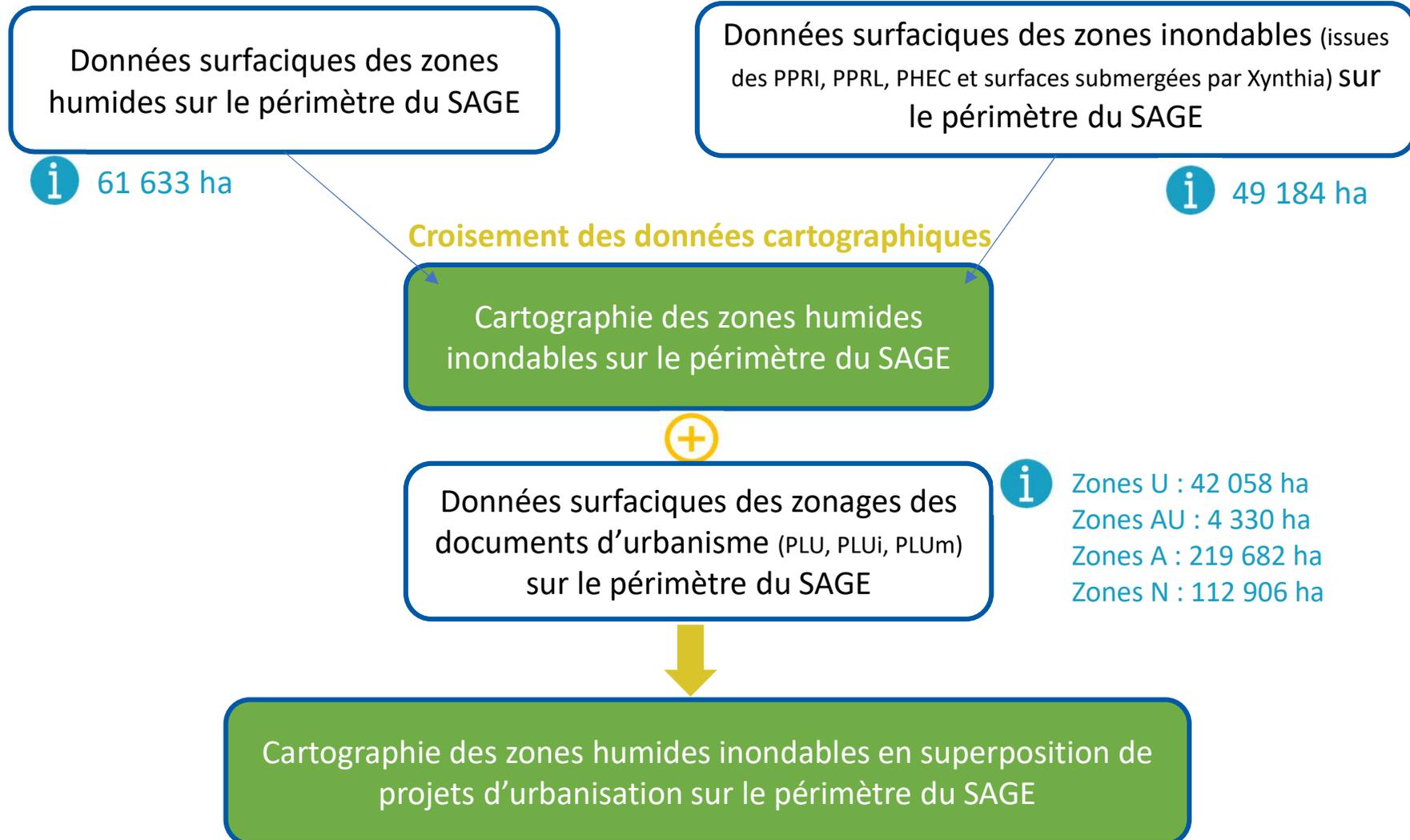
- Courrier du Président de la CLE pour soutien du Comité de bassin : 24 novembre 2023

Avancement et demandes du Préfet

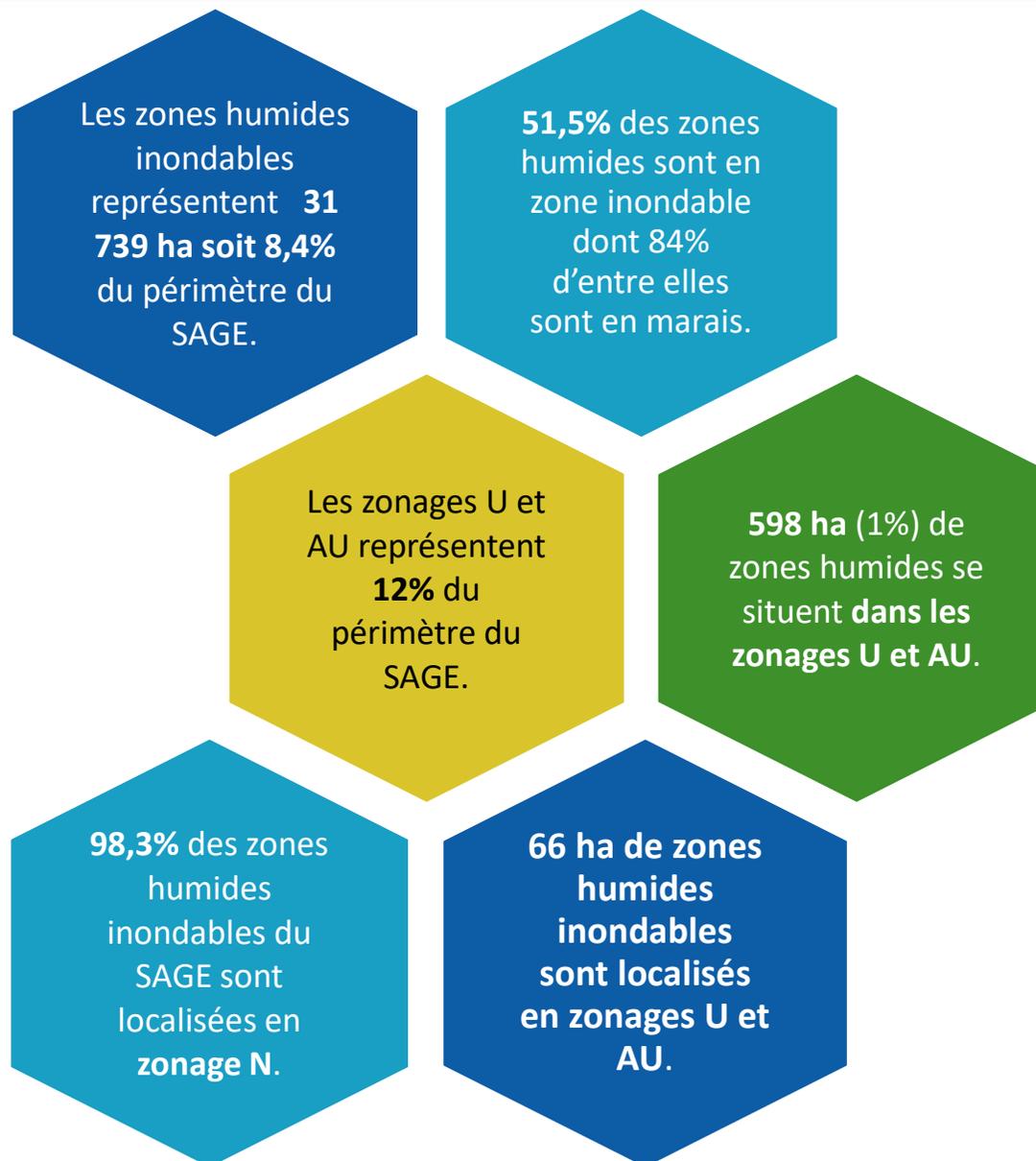
- **Définir une méthodologie de détermination des zones humides de sources de cours d'eau par la mise en place d'un groupe de travail SYLOA-Etat**
 - Information communiquée par l'OFB : croiser les sources des cours d'eau (RUCE) et les délimitations des zones humides réalisées au sens du Code de l'environnement → **Zones humides de source de cours d'eau**
 - Réunion DREAL-DDTM-OFB-CEREMA-SYLOA sur l'élargissement de la 2x3 voies de la RN165 → **Réunion spécifique au projet n'ayant pas abouti à une méthodologie**
 - Temps de travail OFB-SYLOA le 21 novembre
A l'ordre du jour → **méthodologie sur les zones humides de source de cours d'eau dans le cadre des actualisations des inventaires zones humides engagés sur le territoire**
- **En parallèle, un travail a été mené par l'équipe d'animation du SAGE pour quantifier à l'aide des données actuelles les zones humides inondables localisées au sein des enveloppes de projets d'urbanisation**

Analyse des superficies de zones humides inondables en lien avec les projets d'urbanisation

Méthode :



Quelques chiffres...

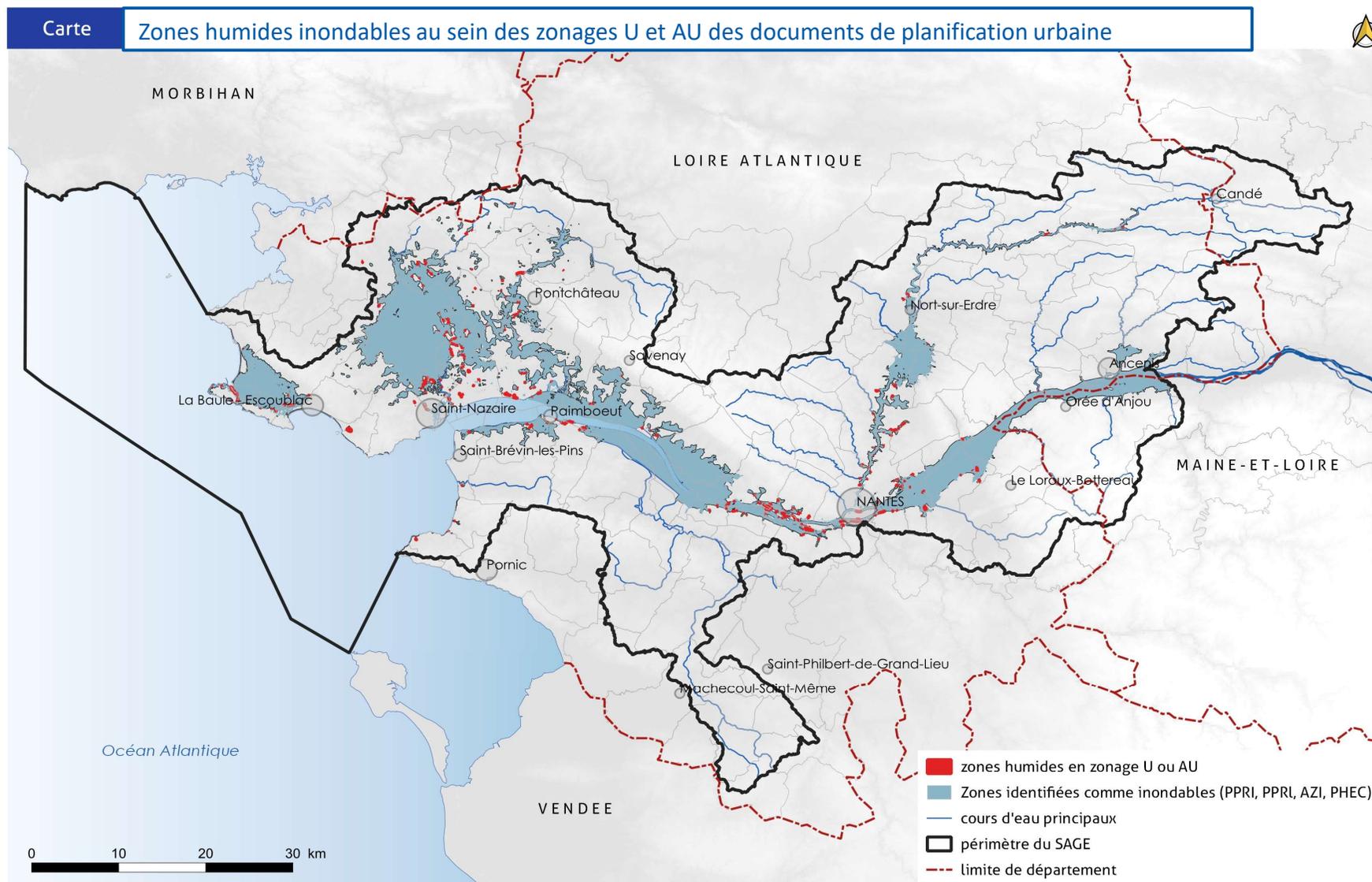


Analyse des superficies de zones humides inondables en lien avec les projets d'urbanisation

Zoom sur les zones U et AU (incluant les futurs aménagements)

66 ha de zones humides inondables sont localisés en zonages U et AU soit 0,11% de la surface totale des zones humides du territoire.

Traduction d'une logique d'intégration des risques dans les documents de planification urbanistiques



Source(s) : SYLOA, SIGLOIRE, GASPARD, GE0ID, IGN - Conception et réalisation : SYLOA 2023

4. Rapport d'activités de la CLE 2022

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Edito

Les temps forts de l'année 2022

La Commission locale de l'eau

- Présentation de la CLE
- Mobilisation des instances de la CLE
- Structure porteuse et équipe d'animation du SAGE

Le SAGE Estuaire de la Loire

- Présentation du SAGE
- Mise en œuvre du SAGE en vigueur
- Poursuite de la révision du SAGE
- Mise en œuvre du nouveau SAGE par anticipation



COMMISSION LOCALE DE L'EAU ESTUAIRE DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS - 2022



Fiancé par



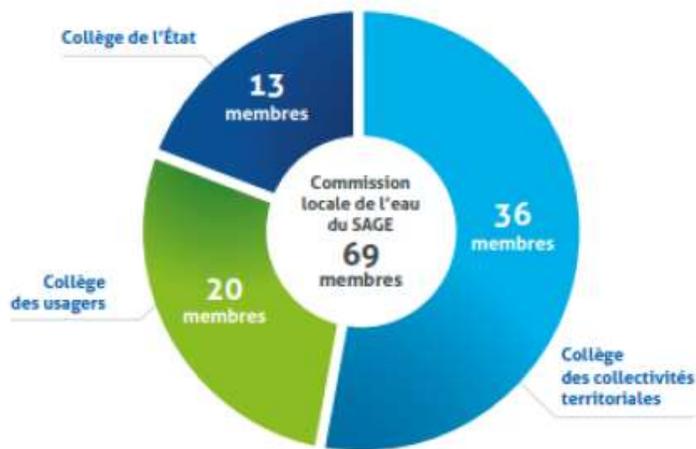
Les temps forts de l'année 2022



LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

LES TROIS COLLÈGES DE LA CLE



Président : Claude CAUDAL
Pornic Agglo Pays de Retz



1^{er} Vice-président :
Jean-Sébastien GUITTON
Nantes Métropole



2^e Vice-président :
Éric PROVOST
CARENE



Commission locale de l'eau
69 membres

Rôle : veille à l'application
opérationnelle
des orientations du SAGE

Bureau
21 membres

Rôle : prépare les CLE
à délégation
sur certains sujets

Syndicat Loire Aval
16 membres

Rôle : structure porteuse
Assure le secrétariat technique
et administratif de la CLE

10 commissions territoriales

Rôle : suivre localement la mise
œuvre du SAGE

Comité technique
Service technique
des membres de la CLE
Rôle : peut-être mobilisé
afin d'appuyer
les travaux de la CLE

Chiffres clés

3 réunions de la CLE

12 réunions du bureau de la CLE

1 comité technique du SAGE

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

Financement des postes (5,6 ETP) :



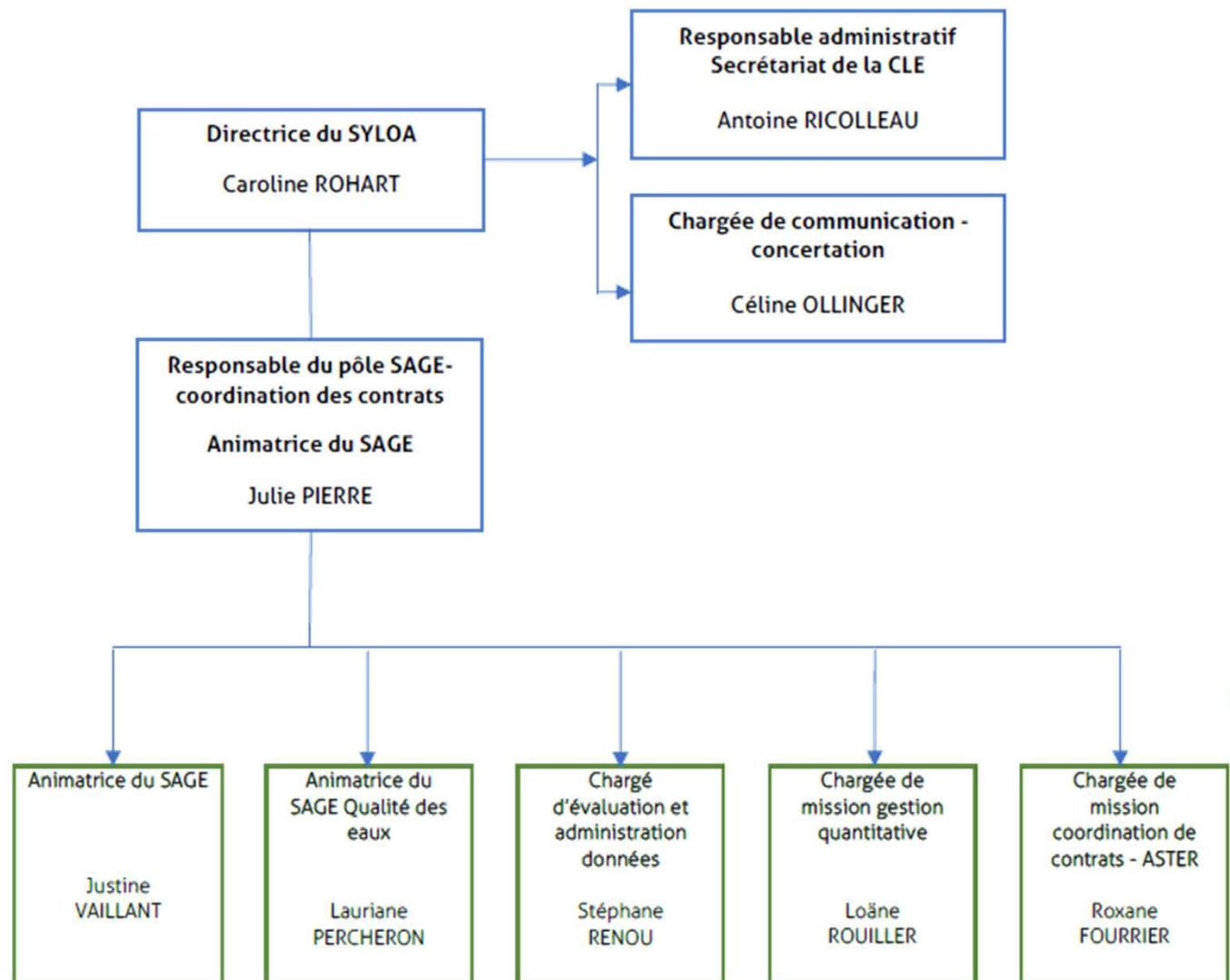
5 ETP à 70%
200 000 €



16 000 €



70 000 €



LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Présentation du SAGE Estuaire de la Loire



Un périmètre qui couvre **3855 km²**



9 sous-bassins versants

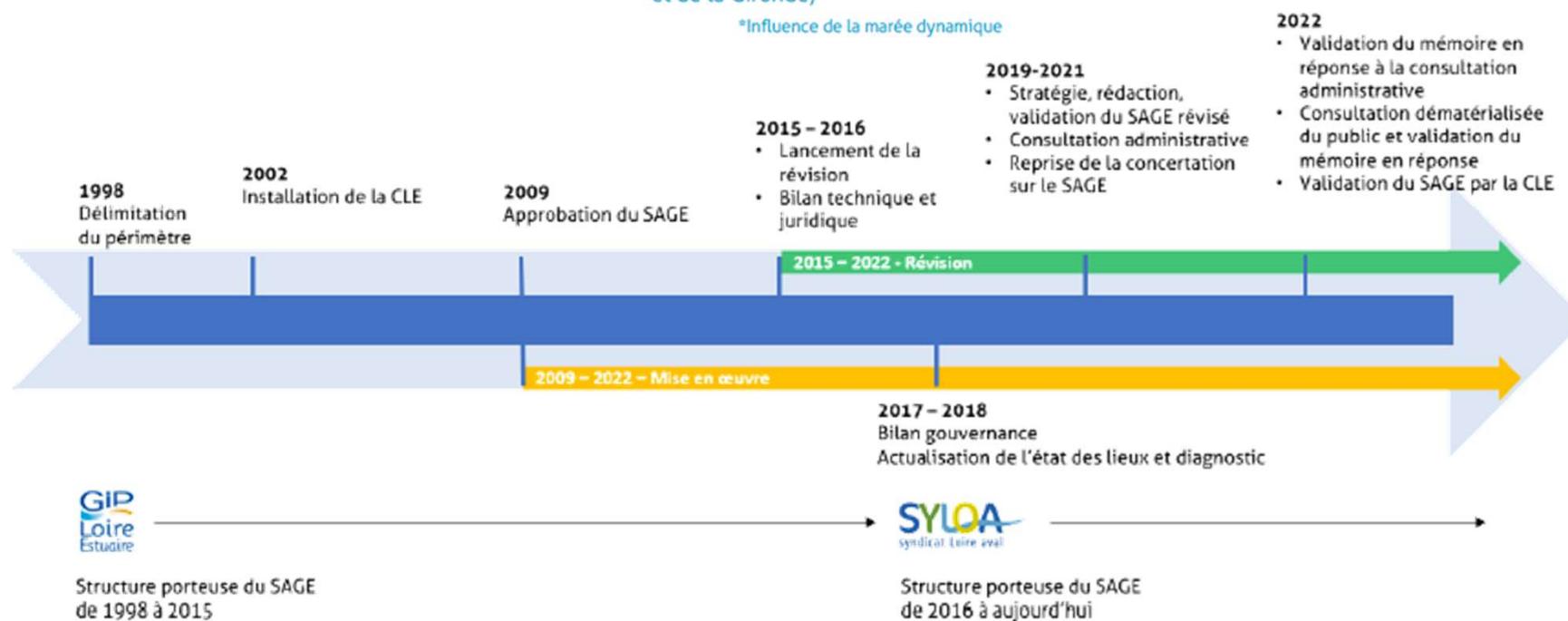


639,2 km² de zones humides et marais



Un estuaire long* de **95 km**
(3e de France après ceux de la Seine et de la Gironde)

*Influence de la marée dynamique

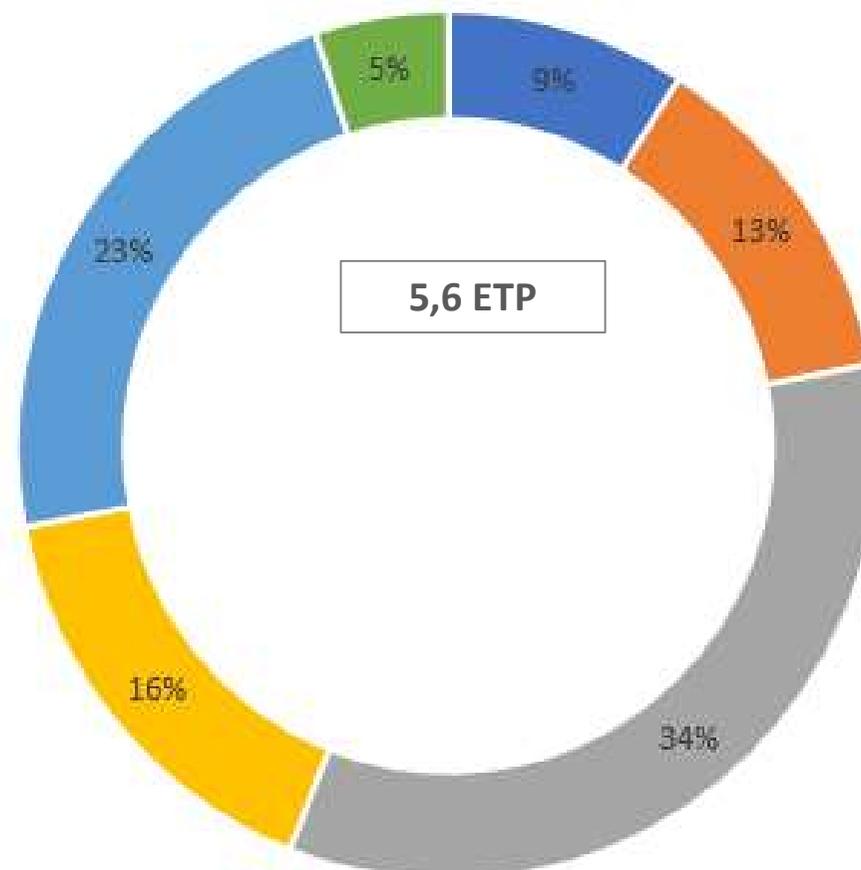


LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Animation du SAGE Estuaire de la Loire

Répartition des temps des activités de l'équipe technique d'animation du SAGE en 2022

- Instruction dossiers réglementaires (DAE, contrats, projets,...)
- Révision du SAGE
- Mise en œuvre nouveau SAGE par anticipation (HMUC, QE, CCTP, TDB, SYSMA,...)
- Communication et sensibilisation
- Réunions (instances SAGE + réunions en lien avec SAGE-Coordination des contrats)
- Divers



MISE EN ŒUVRE DU SAGE EN VIGUEUR

Saisines de la CLE sur des projets du territoire

Faits marquants :

- Analyse et propositions d'avis pour :
 - *9 dossiers d'autorisation environnementale
 - *3 dossiers de déclaration
 - *2 dossiers de porter-à-connaissance
 - *2 contrats
 - *1 programmation sur un captage prioritaire
- Accompagnement des pétitionnaires au dépôt de dossiers
- Réponse aux demandes d'avis techniques des services instructeurs
- Organisation des réunions du bureau de la CLE et de la CLE

Perspectives 2023 :

- Poursuite des analyses et propositions d'avis (au regard des deux SAGE)
- Accompagnement des pétitionnaires au dépôt de dossiers
- Organisation des réunions du bureau de la CLE et de la CLE

Chiffres clés

18 avis rendus par la CLE

13 avis favorables

POURSUITE DE LA RÉVISION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Révision du SAGE Estuaire de la Loire

Faits marquants :

- Poursuite de la concertation après consultation administrative
- Validation par la CLE du mémoire en réponse à la consultation administrative le 8 juillet
- Lancement de la consultation dématérialisée du public sur le projet de SAGE révisé du 22 août au 30 septembre
- Reprise de la concertation des acteurs (dispositifs sur les zones humides, assainissement) – septembre à décembre
- Validation du nouveau SAGE par la CLE le 13 décembre

Perspectives 2023 :

- Validation du nouveau SAGE Estuaire de la Loire par arrêté inter-préfectoral
- Lancement de la mise en œuvre du SAGE sur le territoire
- Mise en place de la gouvernance du SAGE

Chiffres clés

289 structures consultées lors de la consultation administrative

102 avis à la suite de la consultation administrative élargie

21 avis reçus à la suite de la consultation du public

38 votes de la CLE favorables au projet de SAGE révisé sur 46

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE PAR ANTICIPATION

Accompagnement des porteurs de programmes opérationnels

Faits marquants :

- Validation par la CLE du contrat territorial Sud Estuaire Côte de Jade en janvier et signature le 16 septembre 2022
- Accompagnement des structures porteuses de contrats territoriaux eau en phase d'élaboration sur les sous-bassins versants prioritaires de l'Erdre, de l'Hâvre-Grée et de Goulaine-Divatte-Robinets et en renouvellement sur les sous-bassins versant Marais du nord Loire et Brière-Brivet
- Accompagnement du recueil des données sur les milieux aquatiques : organisation de formations à l'utilisation de l'outil SYSMA
- Organisation de la première réunion des animateurs de contrat territorial à l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire le 19 octobre

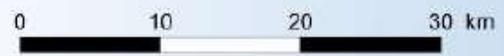
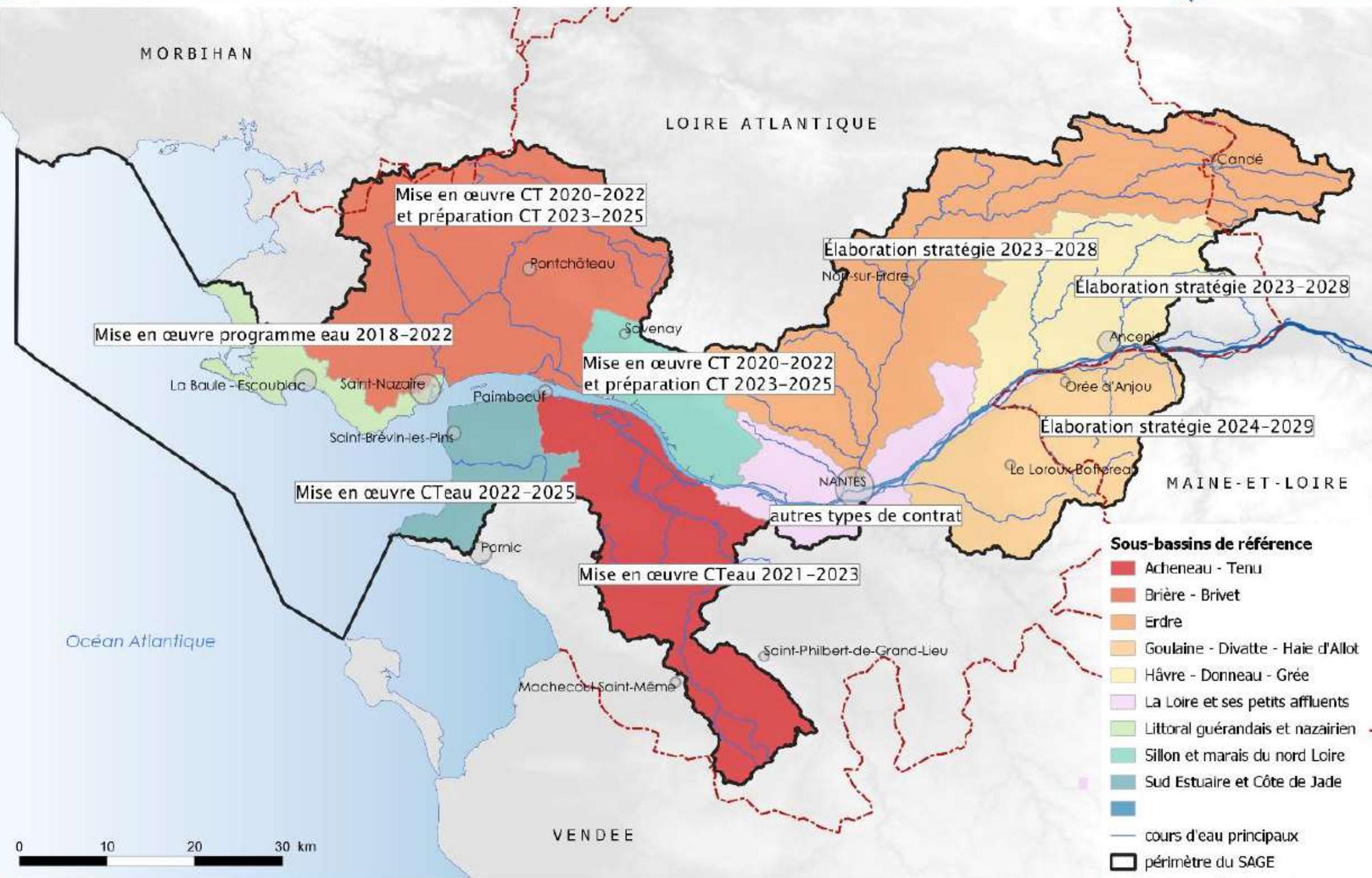
Perspectives 2023 :

- Validation des contrats territoriaux eau sur les sous-bassins versant de l'Erdre, d'Hâvre-Grée et de Goulaine-Divatte-Robinets
- Suivi des études menées sur l'actualisation des inventaires zones humides et sur les inventaires et la caractérisation des fonctionnalités des éléments structurants du paysage dans les sous-bassins versants du territoire
- Elaboration des carnets de territoire





AVANCEMENT DES CONTRATS TERRITORIAUX EAU au 1er octobre 2022 SUR LES SOUS-BASSINS DE RÉFÉRENCE DU SAGE



MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE PAR ANTICIPATION

Autres actions

Faits marquants :

- Centralisation des données du territoire
- Elaboration du tableau de bord : validation de la trame des fiches et des indicateurs (réunion groupe d'experts septembre 2022)
- Elaboration de la stratégie de communication du nouveau SAGE autour de 3 axes validés lors de la commission communication du 6 décembre 2022

Axe 1 : Favoriser
l'appropriation du
nouveau SAGE

Axe 2 : Maintenir la
dynamique de projet
commun

Axe 3 : Promouvoir l'eau
comme un bien commun
sur le territoire du SAGE

Perspectives 2023 :

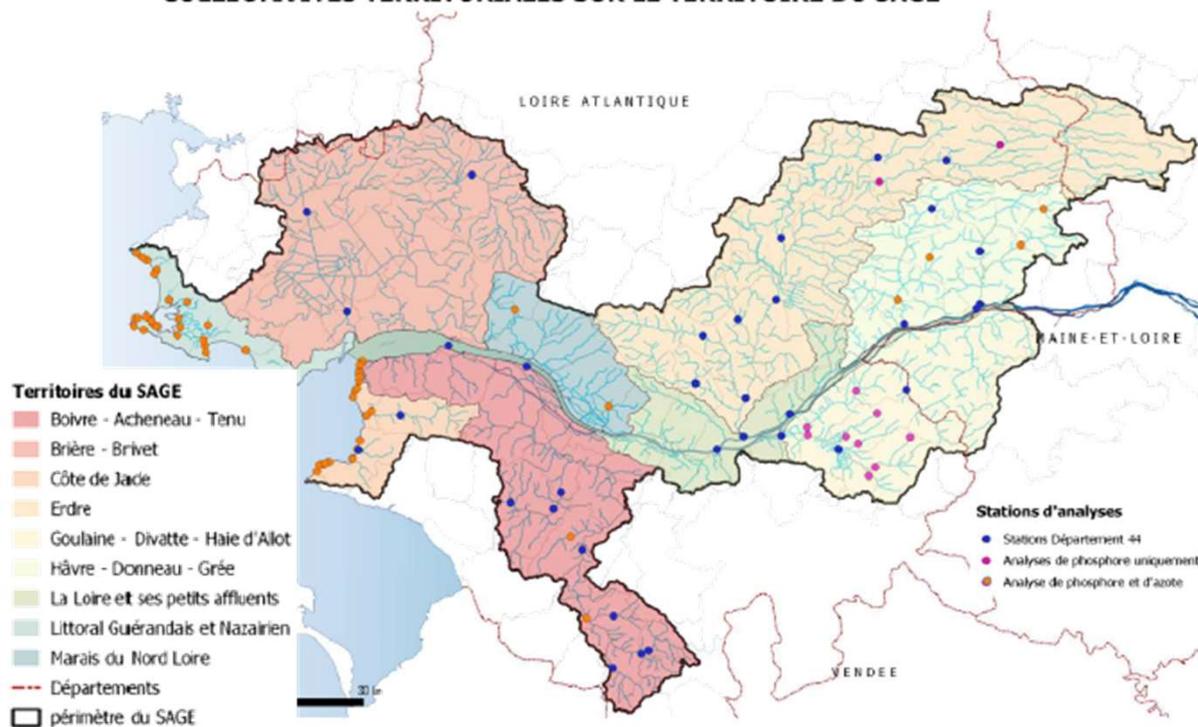
- Validation de la stratégie de communication du nouveau SAGE et mise en œuvre (vidéo du SAGE, Guide simplifié, etc.)
- Validation du tableau de bord du nouveau SAGE
- Réalisation du Guide urbanisme du SAGE
- Réalisation des fiches d'aide à la lecture du SAGE



MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE PAR ANTICIPATION

Etat des lieux des suivis de la qualité de l'eau à l'échelle du SAGE

STATIONS DE SUIVI DES CONCENTRATIONS EN AZOTE ET PHOSPHORE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE



Perspectives 2023 :

- Poursuite de la collecte des données
- Choix des stations existantes et nouvelles à intégrer dans le réseau de suivi du SAGE

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE PAR ANTICIPATION

Autres actions

Faits marquants :

- Elaboration et validation des modèles de cahiers des charges « Actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides » (Disposition M 2-1) et « Inventorier les éléments du paysage et caractériser leurs fonctionnalités » (Disposition QE3-8)
- Poursuite de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais. Présentation de l'indicateur aux membres du bureau de la CLE en décembre 2022.

Perspectives 2023 :

- Elaboration de 3 nouveaux modèles de cahier des charges :
 - > Caractérisation des fonctionnalités des zones humides (Disposition M 2-1)
 - > Amélioration de la connaissance des zones exposées aux risques d'inondation par ruissellement (Disposition I1-3)
 - > Identification et caractérisation des zones d'expansion des crues (Disposition I1-5)

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE PAR ANTICIPATION

Faits marquants :

- Lancement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)



Chiffres clés

- 5 ateliers de concertation (réunions acteurs de l'eau)
- 2 comités techniques
- 3 comités de pilotage
- 3 ateliers thématiques

- Report de l'étude sur les liens nappes Campbon-Saint-Gildas-des-Bois / rivière du Brivet (manque de données) - Installation d'une nouvelle station de jaugeage sur le Canal de Quilly

Perspectives 2023 :

- Poursuite de l'étude avec notamment la mesure des débits biologiques, le diagnostic partagé des 4 volets H, M, U, C.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE PAR ANTICIPATION

SYSMA

Faits marquants :

- Poursuite du déploiement de l'outil SYSMA sur l'ensemble du territoire par :

- > Formations à l'utilisation de l'outil
- > Accompagnement des utilisateurs (notamment pour l'intégration des données)
- > Mise en place d'une calculette automatisée pour la caractérisation des têtes de bassin versant

Perspectives 2023 :

- Déploiement sur l'ensemble du territoire
- Bilan de l'utilisation

Territoire	Avancement CT Eau / programme	Structure porteuse du CT Eau / programme	SYSMA		
			Intégration des données	Formation des techniciens	Déploiement
Littoral guérandais et nazairien	Programme eau & milieux aquatiques 2018-2022	CAP Atlantique	2023	2023	2023
Brière-Brivet	CT Eau 2020-2022	Syndicat de bassin versant du Brivet (SBVB)	OUI (2021)	2023	2023
Sillon et Marais Nord Loire	CT Eau 2020-2022	Communauté de communes Estuaire et Sillon	OUI (2021)	OUI (2021)	Mise en œuvre 2022 (suivi travaux)
Erdre	Reprogrammation	EDENN	OUI (2021)	OUI (2021)	Mise en œuvre 2022 (étude préalable)
Havre-Grée	Reprogrammation	COMPA	OUI (2022)	OUI (2022)	Mise en œuvre 2022 (étude préalable)
Goulaine Divatte Robinets Haie d'Alot	Reprogrammation	SYLOA	OUI (2022)	OUI (2022)	Mise en œuvre 2022 (étude préalable)
Acheneau-Tenu	CTEau 2021-2023	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH)	OUI	OUI (2022) (via SBV Grand Lieu)	Mise en œuvre 2022 (suivi travaux avec intégration données SYSMA_SYLOA une fois/an)
Sud Estuaire Côte de Jade	CTEau 2022-2024	Entente Pornic Agglomération et Communauté de communes Sud Estuaire	non demandé	Janvier -Février 2023	2023

⇒ Il est proposé à la CLE de valider le rapport
d'activités de la CLE 2022

6. Questions diverses

Secrétariat de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

SYLOA

1 ter, avenue de la Vertonne

44 120 Vertou

Tél. : 02.85.52.44.14

secretariat.cle@syndicatloireaval.fr